

**Direction départementale
des Territoires**

Beauvais, le 31 mars 2015

Service de l'Eau, de
l'Environnement et de la Forêt

Bureau Politique et Police
de l'Eau

N° Référence : BA/CL n°

Vos références :

Pièces jointes :

Affaire suivie par : Béatrice AUGER

beatrice.auger@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 06 50 88 poste 5289 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :

Remplacement d'une section busée à Agnetz dossier 60-2015-00012

Accord sur dossier de déclaration

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Remplacement d'une section busée à Agnetz

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 26 février 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier et avertir le service en charge de la police de l'eau du début des travaux.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune d'Agnetz pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Oise durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Responsable du Bureau
Police de l'Eau**

SIGNÉ

Thomas LANDORIQUE

GAEC DE LA CROIX VERTE
24 RUE DE LA CROIX VERTE
60600 AGNETZ

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
le vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00
40 rue Jean Racine
BP 317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 44 06 50 88 – télécopie : 03 44 06 50
ddt-seef@oise.gouv.fr